

AN DER DÄISCHTERT -

REGLEMENT DU CONCOURS

Le présent concours est organisé par l'asbl Ciné Orion (l'organisateur) dans le contexte du festival « Night, Light & more » des Parcs Naturels de l'Our et de la Haute-Sûre (partenaires).

INSCRIPTION

Le concours „an der Däischtert » est ouvert à toute personne intéressée dans les arts cinématographiques (cinéastes amateurs ou professionnels) âgée de moins de 26 ans. Les participants peuvent s'inscrire en tant que personne seule ou en tant que groupe (cinéastes).

Les cinéastes s'engagent à produire un ou plusieurs courts-métrages qui seront à remettre au plus tard pour le 31 mars 2020 à l'organisateur. Les films sont à remettre soit par wetransfer-Link à l'adresse mail : concours@orion.lu, soit par stick USB au : Parc Naturel de l'Our, 12 Parc L-9836 HOSINGEN.

Pour participer il faut simplement remplir le bulletin d'inscription, disponible avec le présent règlement, et le remettre jusqu'au 31 janvier 2020 au plus tard. La signature sur ce bulletin vaudra acceptation des conditions du présent règlement.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour être recevable au jury les films :

- ✚ Auront une durée de 60 à 240 secondes – y compris générique
- ✚ Porteront sur le thème « an der Däischtert » - l'obscurité, la nuit, la lumière, les étoiles et ceci au sens propre aussi bien qu'au sens figuré. La nature pendant la nuit aussi bien que l'humain sur le côté obscur de notre société.
- ✚ Pourront traiter le thème en documentaire aussi bien qu'en fiction

- ✚ Auront au moins 80% de matériel filmographique tournés dans les deux parcs naturels de l'Our et de la Haute-Sûre (Communes de Clervaux, Kiischpelt, Parc Hosingen, Putscheid, Tandel, Troisvierges, Vianden, Winckrange ainsi que les Communes de Boulaide, Commune du Lac, Esch sur-Sûre, Wiltz et Winseler)
- ✚ Tous les films devront mentionner au générique : concours « an der Däischtert » et les mentions et les logos respectifs de l'organisateur et des partenaires.
- ✚ Tous les travaux non conformes aux présentes stipulations ne seront pas recevables au concours.

RESPONSABILITES ET DROITS

L'organisateur décline toute responsabilité.

Les cinéastes seront responsables lors du tournage des films et de tout ce qui en découle.

Les cinéastes sont seuls responsables des images soumises ainsi que des droits d'auteurs de celles-ci.

Les droits d'utilisation des films remis sont cédés intégralement à l'organisateur.

JURY

Le jury est nommé par l'organisateur. Les décisions du jury sont sans appel.

PRIX DECERNES

Le jury décernera les prix suivants :

- ❖ Prix Night light
- ❖ Prix spécial « ciel étoilé »
- ❖ Prix spécial « an der Däischtert » pour un film

Lors de la remise des prix le 24 avril 2020 tous les films participants seront visionnés au Ciné Orion à Troisvierges lors d'une séance spéciale. Tous les participants s'engagent à assister à cette séance spéciale.

Troisvierges, le 30 novembre 2019

Ciné Orion asbl

AN DER DÄISCHTERT –

BULLETIN D'INSCRIPTION

Le/Les soussigné(e)(s) s'inscrivent par le présent bulletin au concours « an der Däischtert » et s'engagent par leur signature à respecter les conditions du règlement du concours.

NOM(S) ET PRENOM(S)

.....
.....
.....

ADRESSE

RUE : N°:

CODE POSTALE : LOCALITE :

N° DE TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

Fait à le

SIGNATURE

Le présent bulletin est à envoyer à l'adresse mail : concours@orion.lu

Ou à l'adresse postale : Parc Naturel de l'Our 12 Parc L-9836 HOSINGEN

Dernier délai : 31.01.2020